

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 5184 - 2013 B 00225 - 791 693 369 - NORME AUDIT

13 3 225
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 02/10/24
N° DU DEPOT 2415184.

LE GREFFIER

NORME AUDIT

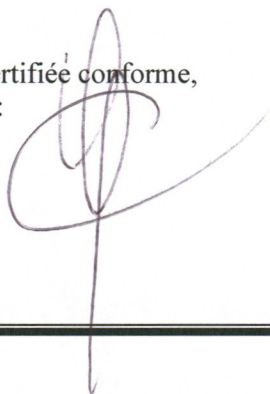
Société par actions simplifiée
Société de Commissaires aux comptes au capital de 10.000 euros
Siège social : 9 avenue de Valparc
68440 HABSHEIM
791 693 369 RCS MULHOUSE

COMPTES

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Bilan
- Compte de résultat

Pour copie certifiée conforme,
Le Président :



Désignation de l'entreprise : NORME AUDIT SASDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 9 Avenue Valparc68440 HABSHEIMDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 79169336900021Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>		N-1 <u>31/12/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA							
	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 978	AG	2 560	9 418			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	62 855	AQ	17 849	45 006	47 696		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	100 232	AU	41 028	59 205	64 594		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	57 435	BC		57 435		
Autres titres immobilisés		BD	45 121	BE		45 121	84 815		
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières*		BH	12 000	BI		12 000	12 000		
TOTAL (II)		BJ	289 621	BK	61 437	228 184	209 105		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
			En cours de production de biens	BN		BO			
			En cours de production de services	BP	28 000	BQ		28 000	28 500
			Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
			Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			3 600	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	47 944	BY	7 610	40 334	58 930	
		Autres créances (3)	BZ	46 183	CA		46 183	52 864	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	25 500	CE		25 500	
Disponibilités	CF		7 846	CG		7 846	75 637		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		17 340	CI		17 340	22 948		
TOTAL (III)	CJ	172 813	CK	7 610	165 203	242 479			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	462 434	IA	69 047	393 388	451 584		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotien

G

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>NORME AUDIT SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.....0.0.0.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	33 194	11 087
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	74 276	102 227
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	118 470	124 314
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 561	28 794
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	233 949	280 890
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 408	17 586
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	274 918	327 270	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	393 388	451 584	
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	263 706	309 463
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

62

Désignation de l'entreprise :		NORME AUDIT SAS				Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF				
			FG	858 459	FH		FI	858 459	841 608		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	858 459	FK		FL	858 459	841 608			
	Production stockée*					FM	500	11 500			
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	7 333	6 667			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 410	4 450			
	Autres produits (1) (11)					FQ	553	138			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	872 256	864 363		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS			
	Variation de stock (marchandises)*							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	654 940	612 745	
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	7 621	6 935	
	Salaires et traitements*							FY	70 944	69 651	
	Charges sociales (10)							FZ	15 366	20 125	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS	GA	24 987	16 790		
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	7 610	6 410
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD		
	Autres charges (12)							GE	1	449	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	781 469	733 104		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	90 787	131 259
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*							(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*							(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	2 491		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
Total des produits financiers (V)						GP	2 491				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	1 435	715	
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 435	715			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	1 055	715	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	91 842	130 544	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quadrin

6

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : NORME AUDIT SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP
		- Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) <small>(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)</small>	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	A9	
	obligatoires A9	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels <small>(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)</small>	Exercice N	Exercice N-1	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PCEAC IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 500	
VCEAC IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 840		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	Exercice N-1	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

60

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 305		10 783
Installations générales agencements aménagements des constructions	60 145		3 600
Matériel de transport	15 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 571		20 782
Emballages récupérables et divers	20 707		
TOTAL	159 423		24 382
Autres participations			57 435
Autres titres immobilisés	30 015		15 106
Prêts, autres immobilisations financières	12 000		
TOTAL	42 015		72 541
TOTAL GENERAL	202 743		107 706

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		110	11 978	11 978
Installations générales agencements aménagements constr.		890	62 855	62 855
Matériel de transport		15 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 828	79 526	79 526
Emballages récupérables et divers			20 707	20 707
TOTAL		20 718	163 087	163 087
Autres participations			57 435	57 435
Autres titres immobilisés			45 121	45 121
Prêts, autres immobilisations financières			12 000	12 000
TOTAL			114 556	114 556
TOTAL GENERAL		20 828	289 621	289 621

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 305	1 365	110	2 560
Installations générales agencements aménagements constr.	12 449	6 290	890	17 849
Matériel de transport	1 694	4 466	6 160	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 413	9 447	4 828	36 032
Emballages récupérables et divers	1 577	3 419		4 996
TOTAL	47 133	23 622	11 878	58 877
TOTAL GENERAL	48 438	24 987	11 988	61 437

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 365				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 290				
Matériel de transport	4 466				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 447				
Emballages récupérables et divers	3 419				
TOTAL	23 622				
TOTAL GENERAL	24 987				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	6 410	7 610	6 410		7 610
TOTAL	6 410	7 610	6 410		7 610
TOTAL GENERAL	6 410	7 610	6 410		7 610
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 610	6 410		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	57 435	0	57 435
Autres immobilisations financières	12 000		12 000
Clients douteux ou litigieux	9 132	9 132	
Autres créances clients	38 812	38 812	
Personnel et comptes rattachés	96	96	
Impôts sur les bénéfices	9 094	9 094	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 981	35 981	
Débiteurs divers	1 012	1 012	
Charges constatées d'avance	17 340	17 340	
TOTAL	180 902	111 467	69 435

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	25 561	14 349	11 212	
Fournisseurs et comptes rattachés	233 949	233 949		
Personnel et comptes rattachés	2 658	2 658		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 011	4 011		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 560	8 560		
Autres impôts taxes et assimilés	95	95		
Groupe et associés	84	84		
TOTAL	274 918	263 706	11 212	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 233			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	5.0000	2 000			2 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 936
Dettes fiscales et sociales	3 398
Total	155 334

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 340
Total	17 340

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

	Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestation de Services		858 459
Total		858 459

	Répartition par secteur géographique	Montant
France		858 459
Total		858 459

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	3
Total	3

NORME AUDIT
Société par actions simplifiée
Société de Commissaires aux comptes au capital de 10.000 euros
Siège social : 9 avenue de Valparc
68440 HABSHEIM
791 693 369 RCS MULHOUSE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

- Affectation proposée par le Président

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 74.276 euros de la manière suivante :

Origine :

- Compte « Autres réserves » : 33.194 €
- Augmenté du résultat de l'exercice : 74.276 €

Affectation :

- A titre de dividende : 105.000 €
- Au compte « Autres réserves » : 2.470 €

Le dividende unitaire est donc de 52,50 euros brut pour chacune des 2.000 actions constituant le capital social.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale	Autres revenus Distribués	Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes		
Au 31.12.2020	90.135,40 euros	-	-
Au 31.12.2021	120.180,27 euros	-	-
Au 31.12.2022	80.120,19 euros	-	-

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une

imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

- *Affectation décidée par l'assemblée*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 74.276 € de la manière suivante :

Origine :

- Compte « Autres réserves » : 33.194 €
- Augmenté du résultat de l'exercice : 74.276 €

Affectation :

- A titre de dividende : 105.000 €
- Au compte « Autres réserves » : 2.470 €

Le dividende unitaire est donc de 52,50 euros brut pour chacune des 2.000 actions constituant le capital social.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus Distribués	
Au 31.12.2020	90.135,40 euros	-	-
Au 31.12.2021	120.180,27 euros	-	-
Au 31.12.2022	80.120,19 euros	-	-

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme,
Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.